






COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES – BASSIN 25 m			
	Compétition d'Animation	LE MANS	25 m – X 10 couloirs
	Samedi 05 novembre 2016 (date protégée pour la finale régionale)		
	CATEGORIES : Toutes Catégories 2004 & après titulaire du Pass'Compétition	Compétition par équipe (10 nageurs) par club	
	Proposition sur www.extranat.fr du mardi 25 octobre au mardi 1er novembre 23 h 59 Vos compositions de relais doivent être mises directement sur Extranat lors de vos engagements.		Tarif : 55 € par équipe
	Attention : Si les bons de commande ne sont pas validés sur EXTRANAT avant la fermeture, les droits d'engagements seront multipliés par 2. Si le club n'a pas engagé ses nageurs sur extranat avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte.		

Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous ExtraNat jusqu'à mardi 01/11/16 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

Mode de qualification & conditions d'accès :

- Les 20 premières équipes filles & garçons issues du classement d'après la concaténation des résultats des finales départementales et de la finale régionale de la saison 2015/2016
- 2 équipes maximum par club et par sexe.
- obligation de participer à la poule régionale pour les équipes qualifiées
- les éventuels forfaits sont à déclarer au comité régional au plus tard pour le 11/10/16 MINUIT par mail au comité régional(en cas de forfait se référer à l'annuaire fédéral, concernant les modalités de participation des nageurs qui constituaient cette équipe la saison précédente) sauf s'il s'agit d'une équipe repêchée.
- il sera procédé au remplacement des forfaits.

Epreuves :

- 10 **Épreuves individuelles** : 10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (*Classement au temps*)
- 4 **Épreuves de relais** (4 en dames et 4 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre. (*Classement au temps*)

Programme :

1 ^{ère} REUNION	2 ^{ème} REUNION
ouverture des portes : 7H45 – évacuation : 9H40 présentation des équipes : 9H45	ouverture des portes : 14H15 – évacuation : 16H10 - début des épreuves : 16H15
10 x 50 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4 X 200 Libre DAMES & MESSIEURS
Epreuves des remplaçants sur 50 Libre D & M Entracte 10 mn	Epreuves des remplaçants sur 100 au choix D & M Entracte 10 mn
100 DOS DAMES	200 DOS DAMES
200 DOS MESSIEURS	100 DOS MESSIEURS
100 BRASSE DAMES	200 BRASSE DAMES
200 BRASSE MESSIEURS	100 BRASSE MESSIEURS
100 LIBRE DAMES	400 LIBRE DAMES
400 LIBRE MESSIEURS	100 LIBRE MESSIEURS
100 PAPILLON DAMES	200 PAPILLON DAMES
200 PAPILLON MESSIEURS	100 PAPILLON MESSIEURS
100 4 NAGES DAMES	200 4 NAGES DAMES
200 4 NAGES MESSIEURS	100 4 NAGES MESSIEURS
Entracte 15 mn	entracte 15 mn
4 X 100 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4x100 4 NAGES DAMES & MESSIEURS

Important : les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part NE PAS OUBLIER de les engager sous ExtraNat

COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

Dispositions particulières :

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement régional.

Le comité régional fixe :

Le nombre d'équipe en finale régionale en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer la meilleure poule régionale :

L'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des régions selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximum par club, participer à la meilleure poule régionale.

Pour être classée, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes épreuves doivent être nagées.

Précision : la notion « d'épreuve nagée » signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. nageur respecte la distance mais pas le style (ex : 200 NL au lieu de 200 Pap.) l'épreuve n'a pas été nagée

2. Si un nageur abandonne quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée

3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).

4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical ; l'épreuve n'a pas été nagée.

5. Deuxième faux départ (cas n°1) Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.

6. Deuxième faux départ (cas n°2) Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.

7. Deuxième faux départ (cas n°3) Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : Le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait.....)

Mode de participation :

Chaque équipe est composée de 10 nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 NL.

Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 NL ont nagé aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 NL, il peut être fait appel à un remplaçant. Il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10 x 50 NL

Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soit complètes.

En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du clst) du niveau inférieur sont qualifiés.

Tout nageur transféré ou nouvellement licencié de niveau de la série Elite, quelque soit son statut ou sa nationalité, non répertorié sur les grilles de séries, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître par une demande écrite auprès de la commission des séries et du cadre technique référent de la région d'origine afin d'obtenir son intégration à la date du 9 octobre de la saison en cours dans les grilles de séries de la FFN (se reporter également à la rubrique « commission de validation des performances »)

Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant aux grilles des collectifs internationaux « Olympique » « Mondial » et Européen » ou deux performances de série nationale seniors, en vigueur dans les règlement sportifs.

Règlement :

- Se référer à « Annuel Règlements 2016/2017

- Du comité régional des PDL :

Positionnement des épreuves des remplaçants, sur la première réunion après les relais 10 x 50 libre (sur un 50 Libre) et sur la deuxième réunion après le relais 4 x 200 libre (sur un 100 libre au choix)

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 libre dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 1^{ère} réunion

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre dans la première heure d'échauffement de la 2^{ème} réunion.

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 4 nages dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 2^{ème} réunion.

Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons

Officiels :

- Obligation de fournir un officiel par équipe qualifiée

Forfait : 90,00 € par équipe après le 11/10/2016

COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES - BASSIN DE 25 M



**Samedi 05 novembre 2016
LE MANS**

LISTE DES EQUIPES QUALIFIEES

<u>FILLES</u>		<u>Pts</u>	<u>GARCONS</u>		<u>Pts</u>
1	ANGERS NATATION Equipe 1	16 190	1	NANTES NATATION	16 883
2	NANTES NATATION Equipe 1	15 587	2	LA ROCHE SUR YON NATATION NATATION	16 470
3	LA ROCHE SUR YON NATATION	15 479	3	ANGERS NATATION Equipe 1	16 446
4	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Equipe 1	15 249	4	ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION	15 795
5	CN LE MANS Equipe 1	15 158	5	ANGERS NATATION Equipe 2	15 198
6	ANGERS NATATION Equipe 2	13 798	6	CN LE MANS Equipe 1	15 185
7	ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION	13 452	7	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS	14 643
8	CN FONTENAY LE COMTE	13 349	8	SAUMUR NATATION	14 019
9	ST SEBASTIEN NATATION	12 702	9	AS CARQUEFOU	13 878
10	AS AVRILLE	12 401	10	STADE LAVAL	15 575
11	SAUMUR NATATION	12 361	11	AS AVRILLE NATATION	13 531
12	CA EVRON	12 161	12	CN FONTENAY LE COMTE	13 188
13	STADE LAVAL	12 154	13	ASPTT NANTES	13 064
14	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE	12 126	14	LES SABLES D'OLONNE DPO	12 828
15	CN LE MANS Equipe 2	11 925	15	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE	12 640
16	LA NAT'SUZERAINE	11 908	16	CN LE MANS Equipe 2	12 514
17	LES SABLES D'OLONNE DPO	11 801	17	LA NAT'SUZERAINE	12 445
18	CHALLANS NATATION	11 787	18	ST SEBASTIEN NATATION	12 381
19	ASPTT NANTES	11 772	19	LES GOELANDS SABLE SUR SARTHE	12 310
20	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Equipe 2	11 715	20	CHALLANS NATATION	12 258
Equipes remplaçantes			Equipes remplaçantes		
1	AS CARQUEFOU	11 254	01	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Equipe 2	11 703
2	LES GOELANDS SABLE SUR SARTHE	10 892	02	MARLIN AQUA SPORT ANCENIS	11 515
3	SN LE LUDE	10 786	03	AS CARQUEFOU Equipe 2	11 087